



**RÉGION  
AUVERGNE- RHÔNE-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N° 84-2025-165

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2025

# Sommaire

## **38\_REC\_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours**

84-2025-06-02-00028 - Arrêté n ° DECPOLEVOIEPRO/XIII/25/163 relatif au jury de délibération du certificat d'aptitude professionnelle session 2025 (3 pages)

Page 3

84-2025-06-02-00027 - Arrêté n ° DECPVP/XIII/25/165 relatif au jury de délibération du certificat d'aptitude professionnelle et au certificat de spécialisation de niveau 3 session d'examen 2025 (3 pages)

Page 6

Pôle de la voie professionnelle  
Réf n° DEC/PVP/XIII/25/163  
Affaire suivie par : Manon Rolin-  
Gokkus  
Tél : 04 56 52 46 88  
Mél : [manon.rolin-gokkus@ac-  
grenoble.fr](mailto:manon.rolin-gokkus@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N°DECPVP/XIII/25/163 du 02 juin 2025**

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;

**Article 1** : Le jury de délibérations de l'examen suivant :

CAP Fleuriste

est composé comme suit pour la session 2025 :

RIAILLE Jean-Luc	CET MEMBRE DE LA PROFESSION – GRENOBLE	PRESIDENT
MARTIN Ghislaine	FORMATRICE ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Centre de formation d'apprentis IMT-Grenoble	VICE-PRESIDENTE
BLANC Zoé	MEMBRE DE LA PROFESSION- GRENOBLE	PROFESSIONNEL SALARIE
BRUGNOT Mathilde	MEMBRE DE LA PROFESSION- GRENOBLE	PROFESSIONNEL SALARIE
DEHAESE Sophie	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE LPO LYC METIER LOUISE MICHEL GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
ROBERT Alicia	PROFESSIONNEL MEMBRE DE LA PROFESSION-GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

**Article 2** : Le jury se réunira au Tremble à Gières le : 7 juillet 2025 à 10h00.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Le recteur de l'académie**

**Philippe Dulbecco**





Pôle de la voie professionnelle  
Réf n° DEC/PVP/XIII/25/165  
Affaire suivie par : Manon Rolin-  
Gokkus  
Tél : 04 56 52 46 88  
Mél : [manon.rolin-gokkus@ac-grenoble.fr](mailto:manon.rolin-gokkus@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N°DECPVP/XIII/25/165 du 02 juin 2025**

- Vu le Code de l'Education, articles D337-1 à D337-25-1 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle et notamment les articles D337-22 et D337-23 ;
- Vu le Code de l'Education, articles D337-139 à D337-160 portant règlement général du certificat de spécialisation et notamment les articles D. 337-140 à D. 337-160.

**Article 1** : Le jury de délibérations de l'examen suivant :

CAP Equipier polyvalent du commerce

CS Vendeur conseil en alimentation

est composé comme suit pour la session 2025 :

GIRAUD Fabien	MEMBRE DE LA PROFESSION – GRENOBLE	PRESIDENT
POUX Nadine	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LP EMMANUEL MOUNIER-GRENOBLE	VICE-PRESIDENTE
BERTI CUGERONE Catherine	PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT LP EMMANUEL MOUNIER-GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
BOITEL Karine	MEMBRE DE LA PROFESSION- GRENOBLE	PROFESSIONNEL SALARIE
CLEMENT Stéphanie	PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC LP PRIVE LES CHARMILLES	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT GENERAL
DISDIER Claudette	PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE LP LESDIGUIERES – GRENOBLE	MEMBRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
GIRARD-BON Luc	MEMBRE DE LA PROFESSION- GRENOBLE	PROFESSIONNEL EMPLOYEUR
MACO Aurore	MEMBRE DE LA PROFESSION- GRENOBLE	PROFESSIONNEL SALARIE

**Article 2** : Le jury se réunira au LP Emmanuel Mounier à Grenoble le : 2 juillet 2025 à 09h00.

**Article 3** : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Le recteur de l'académie**

**Philippe Dulbecco**



